



La « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux » du gouvernement : mettre fin à la gratuité de l'accès à l'Université et à la liberté pédagogique des enseignants !

FO-ESR est attaché, avec la confédération FO, à l'existence d'un système d'enseignement supérieur public, laïque et gratuit. Les récentes annonces du Premier ministre Edouard Philippe remettent en cause ce principe. L'application de droits d'inscriptions élevés aux étudiants « extra-communautaires » est une attaque grave contre la gratuité de l'accès à l'Université. Une fois ce principe remis en cause, il ne faudra pas longtemps pour voir l'ensemble des frais de scolarité s'envoler. C'est d'ailleurs confirmé par un récent rapport de la cour des comptes qui préconise l'augmentation générale des droits d'inscription, en priorité ceux du cycle master.

La première attaque contre ce principe cible les étudiants étrangers, et ce n'est pas secondaire. Ces étudiants, souvent dans des situations financières compliquées, se trouveront tout simplement interdits de poursuivre leurs études en France. Les quelques bourses annoncées sont loin de compenser ces frais. Contrairement aux justifications de M. Philippe, ces frais d'inscription ne seront pas une mesure de la motivation et encore moins de l'excellence des étudiants concernés, mais juste de la richesse (toute relative, d'ailleurs) de leurs parents.

Les frais d'inscription annuels annoncés par E. Philippe – 2 770 € en licence, 3 770 € en master et en doctorat – sont par ailleurs calculés en fonction du « coût de la formation » (au niveau de son tiers), qui devient donc la référence. C'est aussi une nouveauté : les frais d'inscription correspondent dans cette logique à la part du coût de formation prise en charge par l'étudiant, le reste étant pris en charge par l'Etat ; dans cette logique, la proportion à la charge de l'étudiant n'est qu'un curseur que le gouvernement peut bouger quand bon lui semble, pour les étudiants de toute nationalité.

Les annonces du Premier ministre renvoient chaque université à sa propre politique de Relations internationales qui doit lui permettre d'exempter de frais d'inscriptions des étudiants étrangers comme bon lui semble, accroissant la compétition entre universités. C'est inacceptable pour FO, qui demande l'égalité de traitement dans les différents établissements. Il annonce de même la création de « labels » récompensant les universités mettant en oeuvre la politique qu'il annonce, avec de possibles financements ... au détriment des Universités qui n'obtiendront pas ce label.

Dans le contexte d'austérité renforcé, ces financements serviront à faire pression sur les collègues pour qu'ils en acceptent les conditions, au détriment de leur liberté pédagogique : cours en anglais, mise en place de référents dont on ne sait comment ils seront payés. Les pressions sur les enseignants pourront redoubler dès lors que l'étudiant pourra se considérer comme un "client" ayant "payé" son diplôme.

Suite à cette annonce, le site Campus France a été mis à jour, et annonce les modalités de mise en oeuvre de cette réforme (sous le titre assez ironique « des frais de scolarité faibles en France ») : seront concernés les nouveaux arrivants sous visa longue durée pour études, ainsi que les étudiants déjà présents changeant de cycle. Cela a pour conséquence que les scolarités des établissements se trouveront chargées de vérifier le titre de séjour des étudiants pour établir les frais de scolarité, les ramenant à un rôle d'auxiliaires de la préfecture qui n'est pas le leur.

Pour la gratuité des études pour tous les étudiants, FO-ESR se prononce donc pour le retrait de l'ensemble de ces mesures.